

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 décembre 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 31 décembre 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent adjoint
des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence des États-Unis d'Amérique (octobre 2003) (voir annexe). Il a été établi de notre propre initiative mais nous avons consulté d'autres membres du Conseil avant de le soumettre.

Je vous saurais gré de bien vouloir en faire distribuer le texte et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent adjoint
(*Signé*) James B. **Cunningham**



Annexe

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence des États-Unis d'Amérique (octobre 2003)

Introduction

1. Sous la présidence de M. John Negroponte, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique, le Conseil de sécurité s'est acquitté en octobre d'un lourd programme de travail. Au cours de cette période, il a tenu des consultations approfondies qui ont abouti à l'adoption à l'unanimité de la résolution 1511 (2003) dans laquelle, entre autres dispositions, il s'est déclaré résolu à ce que l'Organisation des Nations Unies renforce son rôle crucial en Iraq, a autorisé une force multinationale et prié instamment les États Membres de lui fournir une assistance, et il a invité le Conseil de gouvernement de l'Iraq à lui communiquer, au plus tard le 15 décembre 2003, un calendrier et un programme dans le cadre de la recherche d'une solution politique. Le Conseil a également tenu de vastes consultations sur la situation au Moyen-Orient.

Anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

2. Le 29 octobre 2003, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la résolution 1325 (2000) relative aux femmes, à la paix et à la sécurité. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, lui a fait part des efforts que déployait son département pour l'appliquer. Mme Amy Smythe, Conseillère principale pour l'égalité des sexes à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), a expliqué au Conseil quelles suites concrètes avaient été données à la résolution et exposé les enseignements tirés de l'expérience, ainsi que les problèmes restant à surmonter. Les États Membres ont reconnu que le rapport du Secrétaire général (S/2002/1154) et celui du Groupe d'experts indépendant sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo (voir S/2002/1146, annexe) datés d'octobre 2002 avaient beaucoup aidé à favoriser l'application de la résolution et indiqué qu'ils attendaient avec intérêt que le Secrétaire général leur présente son rapport de 2004.

Afrique

Burundi

3. Le 9 octobre 2003, le Directeur de la Division Afrique I du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, M. Haile Menkerios, a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur l'évolution de la situation au Burundi. La veille, à Pretoria, le Président burundais Ndayizeye et le dirigeant du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) avaient signé un protocole prévoyant l'intégration du CNDD-FDD dans le Gouvernement et l'armée.

Côte d'Ivoire

4. Le 3 octobre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, M. Albert Tevoedjre, a évoqué devant le Conseil de sécurité la dégradation de la situation en Côte d'Ivoire. Le Conseil s'est inquiété du retrait du Gouvernement des Forces nouvelles, de l'incapacité du Gouvernement de faire adopter d'importantes dispositions législatives et de la réticence des parties à entamer un programme de démobilisation, de désarmement et de réinsertion. Le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (SC/7886-AFR/719), dans laquelle le Conseil invitait les parties à appliquer les Accords de Linas-Marcoussis (S/2003/99) et à prendre les mesures voulues pour assurer la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire.

Libéria

5. Le 9 octobre, le Conseil de sécurité a tenu son premier débat sur la situation au Libéria après le déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Le Conseil s'est félicité du travail accompli par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation des Nations Unies et a salué l'arrivée du Représentant spécial du Secrétaire général, Jacques Klein, et du commandant de la Force, le général Daniel Opande. Il s'est montré optimiste à l'heure où le Libéria abordait un tournant, mais prudent en raison de la violence qui est venue entacher le premier jour de déploiement de la MINUL et des problèmes qui restent à surmonter. Le Conseil a adopté une déclaration du Président (SC/7890-AFR/725), dans laquelle il demandait que la démobilisation, le désarmement et la réinsertion commencent rapidement et notait que Charles Taylor continuait à jouer un rôle négatif à partir du Nigéria.

Asie

Afghanistan

6. Le 13 octobre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1510 (2003) autorisant l'élargissement du mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) pour lui permettre d'aider l'Autorité intérimaire afghane et ses successeurs à maintenir la sécurité dans les régions de l'Afghanistan en dehors de Kaboul et ses environs. Le Conseil a salué la décision prise au début du mois d'octobre par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord de se charger de cet élargissement. La résolution 1510 (2003) prorogeait également le mandat de la FIAS jusqu'au 12 octobre 2004. Le 24 octobre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur la situation en Afghanistan, en mettant l'accent sur les problèmes pressants de sécurité ainsi que les programmes de l'ONU. Le Conseil a examiné les obstacles qui restent à surmonter; nombre de ses membres espèrent que l'élargissement de la FIAS aidera à combattre l'insécurité.

Iraq

7. Le Conseil a tenu à quatre reprises des consultations sur l'Iraq, qui ont abouti à l'adoption à l'unanimité, le 16 octobre, de la résolution 1511 (2003), dans laquelle, notamment, le Conseil se déclare résolu à ce que l'Organisation des Nations Unies renforce son rôle crucial en Iraq, autorise une force multinationale et demande aux

États Membres d'y contribuer, et invite le Conseil de gouvernement de l'Iraq à lui communiquer, au plus tard le 15 décembre 2003, un calendrier et un programme dans le cadre de la recherche d'une solution politique.

Pétrole contre nourriture

8. Le 28 octobre, le Directeur exécutif du Bureau du Programme Iraq, M. Benon Sevan, a informé le Conseil du plan de transition prévu par l'ONU pour le programme Pétrole contre nourriture, compte tenu du récent retrait d'Iraq de son personnel international.

MONUIK

9. Sans que le Conseil ait eu à en débattre, le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) a pris fin le 6 octobre 2003 en application de la résolution 1490 (2003) du Conseil de sécurité en date du 3 juillet 2003. Le Secrétaire général a publié le 2 octobre 2003 son rapport final (S/2003/933) rendant compte des activités que la Mission avait menées du 16 juin au 1er octobre 2003.

Moyen-Orient

10. Le 5 octobre, la République arabe syrienne a demandé que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence pour débattre du raid aérien effectué par Israël contre la République arabe syrienne le même jour. Le Conseil de sécurité a consacré à la question un débat public au cours duquel 35 délégations sont intervenues. La République arabe syrienne a soumis un projet de résolution (S/2003/945) au Conseil. De nombreuses délégations ont demandé qu'on leur donne le temps de consulter leur gouvernement.

11. Le 9 octobre, au titre de la rubrique Questions diverses, le texte d'un projet de résolution sur le mur de séparation/clôture de sécurité d'Israël a été distribué par la République arabe syrienne au nom des coauteurs. Le projet a fait l'objet de consultations le 10 octobre. Le 14 octobre, le Conseil de sécurité a consacré un débat public à l'examen de la décision du Gouvernement israélien d'entamer la seconde phase de l'érection du mur de séparation/clôture de sécurité d'Israël. De nombreuses délégations ont pris la parole. À l'issue du débat public, le Conseil a tenu d'autres consultations officielles sur le projet de résolution, lequel a été mis aux voix par ses auteurs le 14 octobre, mais n'a pas été adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent.

12. Le 21 octobre, le Conseil de sécurité a tenu sa séance publique mensuelle sur la situation au Moyen-Orient. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast, a fait le point de la situation. À l'issue de cet exposé, le Conseil de sécurité a poursuivi l'examen de la question dans le cadre de consultations officielles.

13. Le 30 octobre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations officielles sur un projet de résolution présenté par la Fédération de Russie, approuvant la Feuille de route axée sur les résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, élaborée par le Quatuor (S/2003/529, annexe). Le Conseil a convenu de l'examiner en novembre.

MINURSO

14. Le 27 octobre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, a présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation au Sahara occidental en date du 16 octobre (S/2003/1016). Il a fourni au Conseil des informations à jour sur la réduction des effectifs de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et sur les progrès réalisés dans l'application des mesures de confiance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il a souligné qu'il faudrait procéder à la libération d'un plus grand nombre de prisonniers de guerre et faire face de toute urgence aux besoins alimentaires dans les camps de réfugiés de Tindouf. Le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MINURSO jusqu'au 31 janvier 2004.

Europe

Bosnie-Herzégovine

15. Le 8 octobre, le Haut Représentant, Paddy Ashdown, a présenté au Conseil de sécurité un exposé de l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Le Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), M. Theodor Meron, a pour sa part récapitulé les efforts déployés pour créer une chambre spéciale chargée des crimes de guerre au sein de la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine. M. Ashdown a en outre évoqué les progrès accomplis récemment dans l'application des réformes en Bosnie-Herzégovine. Tous deux ont lancé un appel à la communauté internationale des donateurs pour qu'elle appuie la création d'une chambre spéciale chargée des crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine pour connaître des affaires transférées au TPIY.

Kosovo/Serbie-et-Monténégro

16. Le 30 octobre, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Harri Holkeri, qui faisait son premier exposé devant le Conseil depuis sa prise de fonctions en août. Il a informé le Conseil des moyens qu'il mettait en oeuvre pour favoriser le dialogue direct entre Belgrade et Pristina et mettre un terme à la violence interethnique. Le Conseil a souscrit à l'idée du dialogue direct, invité les parties à pleinement s'y associer et condamné les actes de violence au Kosovo.

Questions diverses

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et Tribunal pénal international pour le Rwanda

17. Le 10 octobre, les Présidents et Procureurs du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (TPIY) et du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le

31 décembre 1994 (TPIR) ont présenté leurs rapports annuels au Conseil. Le Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, M. Theodor Meron, et le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, M. Erik Mose, ont décrit au Conseil les activités des tribunaux et les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des stratégies d'achèvement de leurs travaux. Le Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Mme Carla del Ponte, et son homologue du Tribunal pénal international pour le Rwanda, M. Hassan Jallow, ont ébauché leurs plans de mise en oeuvre de ces stratégies en indiquant les obstacles éventuels auxquels ils pourraient se heurter.

18. Le Conseil a adopté le 27 octobre la résolution 1512 (2003), qui élargit les attributions des juges *ad litem* du Tribunal pénal international pour le Rwanda de façon que, pendant qu'ils sont affectés à un procès, ils puissent également se prononcer pendant la phase préalable d'autres affaires si le besoin s'en fait sentir et s'ils sont en mesure de le faire, et qui porte à neuf le nombre des juges *ad litem* susceptibles d'être affectés, à un moment donné, à l'une des chambres de première instance du Tribunal.

19. Le Conseil a adopté le 27 octobre une déclaration du Président confirmant qu'« il entre régulièrement dans les attributions du Tribunal pénal international pour le Rwanda, en vertu de son statut, de financer la rénovation et la modernisation des installations pénitentiaires dans les États qui ont conclu avec l'Organisation des Nations Unies des accords prévoyant l'exécution de peines de prison prononcées par le Tribunal ». Le Conseil a ajouté que « ces fonds doivent servir à aligner les locaux pénitentiaires qui seront occupés ou utilisés en application de ces accords sur les normes internationales minimales de détention ».

Comité contre le terrorisme

20. À la séance publique du 16 octobre, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (Espagne) a présenté le rapport trimestriel du CCT et son programme de travail pour la période d'octobre à décembre 2003 (S/2003/995, annexe). Le Président a signalé qu'au 30 septembre, le Comité avait reçu les premiers rapports de 191 États Membres et 5 rapports d'autres entités, les deuxièmes rapports de 150 États Membres et 2 rapports d'autres entités, et les troisièmes rapports de 71 États Membres. Il a informé le Conseil qu'il lui soumettrait la liste des 48 États qui tardaient à présenter leurs rapports. Il a en outre signalé que le Comité continuait à mettre l'accent sur la coordination, la transparence et l'égalité dans ses travaux. Le Conseil continue de veiller à ce que le Comité puisse de plus en plus fournir aux États qui en ont besoin l'assistance technique nécessaire à l'application des dispositions de la résolution 1373 (2001).

Rapport des principaux organes de l'ONU

21. En sa qualité de Président du Conseil, l'Ambassadeur Negroponte a représenté le Conseil à la réunion du Secrétaire général avec les chefs des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, en s'inspirant du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/58/2). Les présidents des autres principaux organes ont présenté également les rapports de ces organes.